

(1)

(N° 146.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1858.

Crédits supplémentaires au Département des Travaux Publics pour continuation de travaux.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Une loi du 20 décembre 1851 a décrété la construction :

1° Du prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut ;

2° D'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.

Les §§ 1^{er} et 3 de l'art. 8 de cette loi ont mis à la disposition du Gouvernement, pour l'exécution des travaux de la première catégorie, un crédit de fr. 4,500,000

Et pour l'exécution de ceux de la seconde, un crédit de 2,650,000

Ensemble. fr. 7,150,000

Voici quelles sont les dépenses au payement desquelles le Gouvernement a pourvu jusqu'à ce jour, au moyen des crédits mis à sa disposition, ainsi que celles au payement desquelles il lui restera encore à pourvoir pour l'achèvement des ouvrages d'utilité publique dont il s'agit.

Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

Travaux de construction de la 3^e et dernière section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, comprise entre Herenthals et l'Escaut, à Anvers fr. 3,442,382 35

Acquisitions de terrains. 969,091 49

Ouvrage qui nécessite l'application, à chacun des vantaux des trois paires de porte de l'écluse maritime construite au Viattendyck, sous Anvers, d'une roulette en fer de fonte et d'un arc également en fonte, à établir dans le radier de ladite écluse 28,901 67

A reporter fr. 4,440,375 51

Report fr.	4,440,373 51
Parachèvement des trois paires de portes de l'écluse maritime.	2,169 »
Fournitures nécessaires pour assurer le service de la navigation sur la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	2,725 32
Travaux supplémentaires à effectuer aux dépendances de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	2,680 »
Établissement d'un chemin d'exploitation, pour la partie restante d'une parcelle de terrain, dans laquelle une emprise a été faite	180 »
Enlèvement des écharpes en fer des portes de l'écluse maritime d'Anvers, fourniture et pose de rondelles entre les têtes et les écrous des boulons des dites écharpes et calage amovible des portes de flots de la même écluse	1,150 »
Élargissement d'une rampe établie sur la rive gauche du canal.	185 »
Construction d'une buse provisoire en charpente à établir sur le batardeau à Grobbendonck, à l'effet d'introduire les eaux dans la partie de la troisième section du canal de jonction de la Meuse.	495 »
Fourniture à effectuer pour le placement des chaînes devant servir à la fermeture des portes de l'écluse maritime	1,138 78
Fourniture et placement des chaînes destinées à la manœuvre des portes de l'écluse maritime, à Anvers	555 »
Travaux d'ouverture d'un fossé d'écoulement aux abords du pont n° 11	520 »
Travaux de reconstruction d'une partie de digue qui s'est rompue	21,080 »
Établissement des mécanismes destinés à la manœuvre des portes de l'écluse maritime de l'État	12,459 84
Travaux supplémentaires à effectuer pour l'achèvement des ouvrages et dépendances de la troisième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	31,980 »
Fourniture d'un modèle de mécanisme pour la manœuvre des portes de l'écluse maritime d'Anvers	500 »
Traitement du personnel chargé de la surveillance des travaux, soldés jusqu'à ce jour	72,156 »
Travaux de parachèvement de diverse nature (estimation)	13,458 12
Traitement du personnel chargé de la surveillance des travaux pendant un an	6,214 43
Total des sommes payées ou engagées. . fr.	4,610,000 »
Montant du crédit alloué	4,500,000 »
Insuffisance constatée	110,000 »

Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.

Travaux ayant pour objet : 1^o l'ouverture d'un canal de navigation entre le quatrième bief du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et Hasselt ; 2^o l'ouver-

ture d'un canal de navigation et d'irrigation ayant son point de départ au bassin de la Pierre-Bleue du même canal et se dirigeant vers le camp de Beverloo fr. 2,250,956 »

Travaux d'établissement d'un chemin d'exploitation en remplacement d'un chemin supprimé par la construction du canal de Hasselt à celui de jonction de la Meuse à l'Escaut 1,210 65

Travaux supplémentaires pour le renforcement de certaines parties des digues du canal d'embranchement vers Hasselt, de celui de jonction de la Meuse à l'Escaut 59,035 14

Travaux de terrassements destinés à renforcer certaines parties des digues du canal d'embranchement vers le camp de Beverloo, et de celui de jonction de la Meuse à l'Escaut. 30,561 36

Travaux à exécuter pour rendre à certaines parcelles de terrain situées le long du canal de Hasselt, les moyens de communication dont elles ont été privées par suite de l'ouverture de cette voie navigable. 12,500 »

Acquisitions de terrains soldées 710,259 26

Traitements du personnel chargé de la surveillance des travaux soldés jusqu'à ce jour 22,660 06

Acquisition de terrain restant à solder et à effectuer pour le renforcement des digues, tant du canal d'embranchement vers Hasselt, que de celui d'embranchement vers le camp de Beverloo (estimation) 50,000 »

Traitements du personnel chargé de la surveillance des travaux pendant un an 2,817 33

Total des sommes payées ou engagées fr. 3,100,000 »

Montant du crédit alloué 2,650,000 »

Insuffisance constatée fr. 450,000 »

Une loi du 7 juin 1855 a décrété l'élargissement et l'approfondissement de la 1^{re} section des canaux de la Campine, et l'élargissement de la tête d'écluse de Bocholt.

Le § 3 de l'art. 1^{er} de cette loi, a ouvert au Département des Travaux Publics pour l'exécution de ce travail d'utilité publique, un crédit de 500,000 francs.

Voici quelles sont les dépenses au paiement desquelles le Gouvernement a pourvu jusqu'à ce jour, au moyen du crédit mis à sa disposition, ainsi que celles au paiement desquelles il lui restera encore à pourvoir pour l'achèvement du travail dont il s'agit.

Travaux ayant pour objet l'approfondissement et l'élargissement de la 1^{re} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, comprise entre le pont barrage n° 1, à Bocholt, et l'Écluse n° 1, à la Pierre-Bleue fr. 267,700 »

Somme à valoir pour travaux imprévus 11,000 »

A reporter fr. 278,700 »

Repart.	278,700 »
Travaux de reconstructions des bajoyers, et d'une partie des perrés de l'écluse n° 18, à Bocholt, sur le canal de Maëstricht à Bois-le-Duc, et de construction d'une seconde écluse de prise d'eau, à Bocholt, à l'origine du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	62,066 66
Travaux de démolition et de reconstruction de la partie supérieure des deux têtes des bajoyers de droite, de l'écluse établie sur la première section du canal de la Campine à la prise d'eau de Bocholt	244 59
Travaux de remplacement de tablettes en pierres de taille à la prise d'eau de Bocholt	144 »
Réparation d'un talus de la première section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	34 90
Acquisition de terrains	574 52
Traitements du personnel chargé de la surveillance des travaux	1,185 »
Total des sommes payées ou engagées . . . fr.	342,746 47
Montant du crédit alloué	300,000 »
Insuffisance constatée fr.	42,746 47
Soit en somme ronde	50,000 »

De ce qui précède, il résulte que pour l'achèvement d'ouvrages d'utilité publique décrétés par la loi du 20 décembre 1854, et par celle du 7 juin 1855, le Gouvernement doit pouvoir disposer de nouveaux crédits qui se résument de la manière suivante :

1° Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. fr.	110,000 »
2° Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	450,000 »
3° Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine et élargissement de la tête de l'écluse de Bocholt	50,000 »
Ensemble. fr.	610,000 »

Ce sont ces crédits que le projet de loi que le Gouvernement soumet aujourd'hui aux délibérations des Chambres Législatives, a pour but d'ouvrir au Département des Travaux Publics.

Le Secrétaire Général chargé par intérim du Département des Travaux Publics,

PARTOES.

PROJET DE LOI.

Leopold,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Finances et des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, aux Chambres législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Le crédit de quatre millions cinq cent mille francs (fr. 4,500,000), ouvert au Département des Travaux Publics, par l'art. 8, n° 1°, de la loi du 20 décembre 1851, pour le prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, est augmenté de cent dix mille francs (fr. 110,000.)

ART. 2.

Le crédit de deux millions six cent cinquante mille francs (fr. 2,650,000) ouvert, au même Département, par l'art. 8, n° 3° de la loi du 20 décembre 1851, pour la construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut, est augmenté de quatre cent cinquante mille francs (fr. 450,000).

ART. 3.

Le crédit de trois cent mille francs (fr. 300,000) ouvert, au même Département, par l'art. 1^{er}, n° 3° de la loi du 7 juin 1855, pour l'élargissement et l'approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et pour l'élargissement de la tête d'écluse de Bocholt, est augmenté de cinquante mille francs (fr. 50,000).

4

Ces crédits seront couverts au moyen d'une émission de bons du Trésor.

Donné à Laeken, le 30 mars 1858.

NÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Secrétaire Général chargé par intérim du
Département des Travaux Publics,*

PARTOEN,

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.